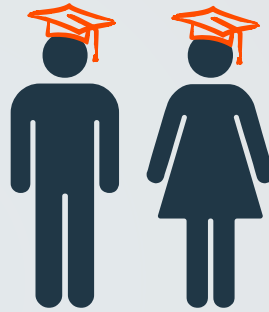


LA CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL CHEZ LES JEUNES DE L'ESTRIE

Faits saillants d'une enquête menée en Estrie auprès des jeunes de 15 à 25 ans par le Centre d'études et de recherche sur les transitions et l'apprentissage (CERTA) pour le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE).

69%
OCCUPENT
UN EMPLOI
RÉMUNÉRÉ
DURANT
LEURS ÉTUDES



54% → Secondaire
73% → Formation professionnelle
57% → Formation générale adulte
83% → Cégep
73% → Université

43%

D'ENTRE EUX Y
CONSACRENT
PLUS DE 15h
PAR SEMAINE



35% → Secondaire
67% → Formation professionnelle
67% → Formation générale adulte
48% → Cégep
33% → Université



**LES ÉLÈVES
PERSÉVÉRANTS
SONT PLUS NOMBREUX À :**

- choisir un emploi selon la possibilité de modifier l'horaire pour les études.
- avoir un employeur qui permet de modifier l'horaire pour les études.
- travailler moins de 15h par semaine.
- avoir un employeur qui n'exige pas des tâches nuisibles pour la santé.
- prioriser les études plutôt que le travail.



**1 ÉLÈVE SUR 5
OCCUPE
DEUX EMPLOIS
OU PLUS**



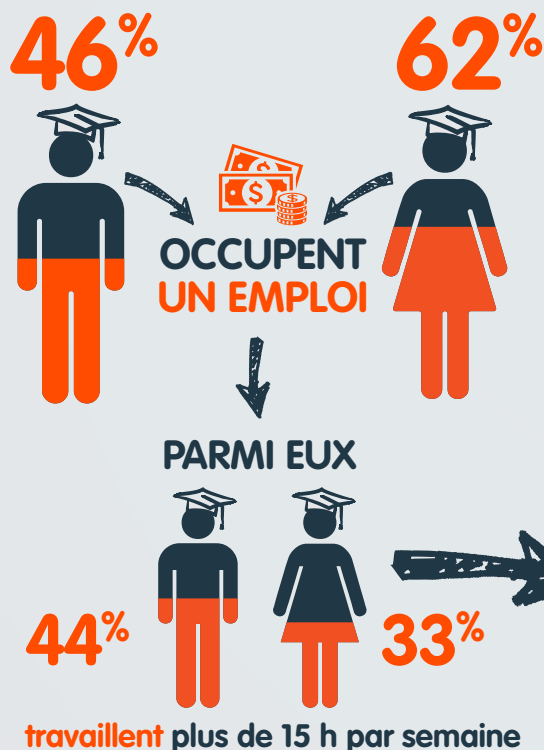
33%

DES JEUNES
DE 15 À 25 ANS

ont déjà pensé interrompre
leurs études en raison de
difficultés de conciliation
études-travail.



LA CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL AU SECONDAIRE



CE QUI LES INCITE À TRAVAILLER...



20% des jeunes du secondaire ont répondu travailler pour aider leurs parents à subvenir aux besoins de la famille.

Ces jeunes sont les plus à risque de ne pas persévérer.

78% des jeunes ayant abandonné leurs études au semestre d'hiver travaillaient plus de 15 h par semaine au moment de l'enquête.



DES EMPLOYEURS CONCILIANTS

Une grande majorité de jeunes dit avoir un employeur qui...

- encourage la poursuite des études et l'obtention du diplôme (90%);
- permet d'ajuster l'horaire de travail en fonction des travaux scolaires et des examens (89%);
- fournit le soutien nécessaire à l'intégration dans l'entreprise de l'élève-employé (87%).

Mais dans certains milieux de travail des améliorations sont encore possibles puisque :



- un élève sur 5 au secondaire dit avoir un employeur qui lui demande **de travailler plus de 20 h par semaine** alors que ce taux atteint 40% chez les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.



- un élève sur 5 en formation professionnelle ou en formation générale des adultes dit avoir un employeur qui lui demande **d'exécuter des tâches nuisibles pour sa santé ou qui pourraient le blesser.**



CRITÈRES DE CHOIX D'UN EMPLOI DURANT LES ÉTUDES

Horaires flexibles en fonction des études

89%

Salaire

87%

Nature des tâches à effectuer

84%

Facilité de transport

80%